



LNDL FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

La formation Sauveteur secouriste du travail (SST) est obligatoire pour les entreprises et la durée de validité du certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » est valable 24 mois. L'INRS recommande un effectif de 10 à 15 % de salariés SST.



Objectifs pédagogiques

- Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise



Évaluation et validation

- Évaluation théorique et pratique
- Certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois
- Attestation de fin de formation (et d'acquisition des compétences)
- L'évaluation des compétences est effectuée au moyen d'un QCM de 20 questions



Financement

Une prise en charge totale ou partielle est possible avec Pôle emploi / financement personnel



Modalités d'accès à la formation

- Inscription via CPF : 15 jours
- Inscription via OPCO et Pôle Emploi : 1/2 mois
- Inscription personnelle : immédiat
- Accessibilité des contenus pendant 12 mois

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours (14h)

Public concerné : Individuel

Lieu : Intra (vos locaux)

Date : Nous contacter

Accessibilité : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par mail à formation@lndl.fr pour une analyse de vos besoins

Programme

Prévention

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée

Secours

- Être capable d'examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action
- Faire alerter ou appeler les secours
- Secourir les victimes de manière appropriées